



Lettre d'information aux élèves des ateliers inscrits pour l'année 2023-2024

Agenda:

- Les ateliers commencent le troisième lundi de septembre, soit le 18 cette année.
- Les vacances officielles sont celles de l'enseignement public :

Vacances d'automne: du 23 au 27 octobre 2023,

Vacances de Noël: du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024,

Vacances de février: du 19 au 23 février 2024,

Vacances de Pâques: du 29 mars au 12 avril 2024.

Ascension: jeudi 9 mai 2024

Pentecôte: lundi 20 mai 2024

- Les concerts d'ateliers sont prévus essentiellement les jeudis soir, les mercredis en ouverture de la jam des ateliers, éventuellement certains dimanches, de décembre à mai. Début juin a lieu le Festival des Ateliers, qui rassemble en quelques jours un grand nombre de concerts.
- La présence aux concerts de votre atelier est requise, le ou la professeur-e est tenu-e d'y être aussi.
- Les jams des Ateliers sont organisées à la cave, les mercredi dès 21:30. Elles sont irrégulières à cause de la programmation, mais les dates sont annoncées sur le site de l'A.M.R. <http://www.amr-geneve.ch/programme> ainsi que dans les pages du Viva La Musica. Il y a une section rythmique (basse / batterie) à disposition pour la faire tourner, un responsable de jam pour l'organiser, mais c'est avant tout aux élèves de venir y jouer, car elle est organisée à leur intention.

- Les ateliers se terminent entre le 10 et le 20 juin selon les années, ou lorsque toutes les séances a été effectuées.

Déroulement:

- Il est prévu 32 séances de 120 minutes réparties en principe une fois par semaine (il peut y avoir des modifications selon les absences professionnelles des professeurs-es), ainsi que deux concerts au minimum dans le courant de l'année. S'il n'y a qu'un concert effectif, une séance d'atelier supplémentaire sera donnée.
- Les cours peuvent être déplacés quelques fois dans l'année par le professeur, ou remplacés par un autre professeur aux mêmes horaires.
- Élèves et professeurs sont supposés être ponctuels, et les absences prévisibles doivent être annoncées à l'avance.
- Les batteurs viendront avec leurs baguettes, les guitaristes et bassistes avec leur instrument personnel et leurs jack, les chanteurs et chanteuses si possible avec leur micro et leur câble personnel. Le reste du matériel est à disposition dans les locaux de l'A.M.R.
- Vous recevrez des partitions transposées (sauf s'il s'agit d'un exercice) et vous êtes supposés préparer l'atelier d'une semaine à l'autre en travaillant les morceaux chez vous.

Suppléments :

1. la carte d'élève vous permet l'accès gratuit à tous les concerts réguliers (sauf concerts à faveurs suspendues) et d'assister à tous les stages organisés au Sud des Alpes, sauf cas particuliers.
2. seule la **carte d'utilisateur** permet de réserver une salle et de l'utiliser en dehors du travail habituel des ateliers. Son prix est de 200.- pour l'année, incluant la carte de membre (60.-) ou la carte d'élève. Il vous est possible d'obtenir la carte utilisateur en faisant la demande et en payant la différence de 140.-, pour autant que vous le fassiez assez rapidement en début d'année.
3. le matériel des ateliers n'est pas à disposition en-dehors des séances d'ateliers.
4. nul n'est supposé utiliser les locaux mis à disposition par l'AMR pour donner des cours privés, individuels ou collectifs.
5. les écolages ne peuvent être remboursés que par un motif jugé comme grave (maladie, accident) et ce jusqu'au 31 octobre seulement. Les frais administratifs (60.-) ne sont jamais remboursés.

Problèmes et conflits :

Il arrive parfois, que l'un d'entre vous éprouve des difficultés dans un atelier, avec un collègue, avec son professeur, avec le cadre ou que sais-je encore. La plupart du temps ces problèmes se résolvent à la suite d'une discussion avec le professeur ou la professeure, ou alors d'eux-mêmes avec un peu de bonne volonté et un peu de patience. Il est possible que malgré tout que le problème ou la plainte demeure.

Dans ce cas, c'est au représentant ou à la représentante des élèves qu'il faut formuler vos récriminations, qui nous les transmettra en préservant votre anonymat si vous le demandez. Parce qu'il est à la fois notre partenaire et le vôtre nous pourrons prendre acte du problème et tenter de le résoudre au plus vite. C'est le garant du développement de la qualité de notre travail.

Jusqu'à la prochaine élection, votre représentant est :

Alain Moullet

Vous pouvez le contacter par mail:

alain.moullet@bluewin.ch

ou éventuellement par courrier normal:

c/o AMR, 10 Rue des Alpes, 1205 Genève

Pour toute information supplémentaire ou problème difficile à résoudre vous pouvez contacter le secrétaire des Ateliers:

Christophe Chambet 022 716 56 34 ateliers@amr-geneve.ch

ou encore le coordinateur des Ateliers:

Stéphane Métraux 022 362 29 14 stephanemetraux@infomaniak.ch